



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 08 juillet 2020

OBJET :

DE-20-07-1-40) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR
LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M.)

L'an deux mille vingt, le mercredi huit juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 25 juin 2020 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M.
LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme
SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON,
Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M.
LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M.
RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme
MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du 19 décembre 2007 relative à la convention d'objectifs et de financement pour l'obtention de la prestation de service liée à la création du R.A.M. ;

Vu l'avenant n°200700401-001 prévoyant l'extension de l'activité du R.A.M. par la création d'un 2^{ème} poste d'Educatrice jeunes enfants, à compter du 1^{er} mars 2018 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 février 2019 renouvelant l'agrément du RAM jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Vu la décision du 15 avril 2020 du Directeur de la CAF du Val-de-Marne, dans le cadre de sa délégation confiée par le Conseil d'Administration, de renouveler pour 4 années supplémentaires l'agrément du R.A.M. de Vincennes ;

Considérant la nécessité de signer la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « Relais Assistantes Maternelles » afin d'obtenir les financements liés à l'activité du RAM ;

Après avis de la commission Intergénérationnelle, Petite enfance, Seniors du 01 juillet 2020,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « Relais d'Assistantes Maternelles », n°202000005 proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé